

# **BPA "Conducteur de machines forestières"**

La création d'une nouvelle option du Brevet Professionnel Agricole (BPA) intitulée "**Conducteur de machines forestières**" se concentre sur la conduite de machines forestières dans le cadre de l'exploitation et du débardage des bois, avec une attention particulière à l'entretien des équipements et à la sécurité au travail. **C'est un diplôme de niveau 3.**

Ce BPA est destiné à former des professionnels capables de conduire des tracteurs forestiers, porteurs et débusqueurs pour des opérations de récolte et de débardage. L'option se base sur un référentiel de compétences structuré autour de plusieurs blocs d'activités, notamment :

- Réaliser les travaux de débardage de bois courts
- Réaliser les travaux de débardage de bois longs
- Assurer l'entretien des machines et équipements

Elle doit permettre au secteur forestier de faire face à plusieurs défis, comme les conditions climatiques extrêmes, l'adaptation aux changements climatiques, et la demande accrue pour une gestion responsable des forêts. Le diplôme s'inscrit dans un contexte où la filière forêt-bois contribue à des objectifs environnementaux, en particulier la séquestration du carbone et la transition énergétique.

Le BPA propose également des unités capitalisables (UCARE) pour adapter la formation aux besoins spécifiques :

- Réaliser des travaux de bûcheronnage nécessaires au débardage.
- Assister mécaniquement un abattage manuel directionnel.
- Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de débroussailllements complémentaires aux travaux de débardage.

Ces modules permettent aux apprenants de se spécialiser en fonction des exigences locales et des opportunités professionnelles.

Cette formation est en forte demande et la tendance se confirme par l'augmentation du nombre d'établissements et de diplômés dans cette spécialité.

Ces trois axes de travail ont fait l'objet d'échanges approfondis lors du CNEA, autant sur le fond que sur la forme. En affinant certains points et en intégrant les recommandations des acteurs concernés, ces trois projets devraient être validés dans leur version définitive lors de la prochaine session du CNEA.

Avec ces évolutions, l'enseignement agricole adapte son offre de formation aux besoins du marché du travail, aux transitions écologiques et aux enjeux économiques des secteurs hippique, agricole et forestier. Ces réformes marquent ainsi une avancée significative dans la modernisation et la professionnalisation des métiers concernés.